

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

**Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 AVRIL, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 27 MARS 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. DESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. PARDIGON, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PERRIN, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme RIVIERE-MARIETTE (pouvoir à M. NABEDRYK), M. GUINÉE (pouvoir à Mme THIERRY), Mme KEMPF (pouvoir à M. OLLIER), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. JEANMAIRE (pouvoir à M. RUFFAT), Mme GARRY (pouvoir à M. PARDIGON).

Absents:

M. TABIT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 67 - Acquisition d'une emprise de terrain à usage de parking public et cheminement sises 12 boulevard des Coteaux et 13-19 avenue de Seine.

Le Maire rappelle que la Ville est preneur à bail sur une emprise de terrain d'environ 2.345 m² située 13-19 avenue de Seine, appartenant à la société SUEZ, sur l'emplacement réservé n°152 au PLU visant l'aménagement d'un parking public.

Au titre du bail conclut en 2012, la Ville reportait temporairement son offre d'acquisition du terrain situé en emplacement réservé en le louant pour une durée de 10 ans, et s'engageait à en proposer l'acquisition à échéance du bail, selon les critères d'évaluation de prix prévus dans cette convention.

A l'expiration du bail en 2022, la société SUEZ et la Ville se sont donc rapprochées en vue d'envisager l'acquisition par la Ville des emprises aménagées en espaces publics (parking et cheminement).

Un accord a été trouvé avec la société SUEZ pour l'acquisition par la Ville de l'emprise concernée au prix de 652.000 euros.

Le Maire invite en conséquence l'Assemblée à approuver l'acquisition par la Ville de cette emprise de terrain moyennant le prix de 652.000 euros.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé et ses différentes modifications ;

Vu l'échange de courriers intervenu entre la Ville et la société SUEZ ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 27 mars 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 30 mars 2023 ;

DECIDE d'acquérir, moyennant un prix de 652.000 euros, une emprise de terrain à usage de parking public et de cheminement à extraire de la parcelle cadastrée AV n° 244, d'une superficie totale de 2.345 m², située 13-19 avenue de Seine et appartenant à la société SUEZ.

PRECISE que les frais de géomètre et d'acte notarié seront pris en charge par la Ville.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette acquisition.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.




Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 11 avril 2023
N° identifiant : 092-219200631-20230404-lmc145081-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 11 avril 2023